

MÉMOIRE AU

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET
CONSTITUTIONNELLES**

OBJET : Projet de loi C-19, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule)*

Présenté par : Gordon Steele
13311 64 St NW
Edmonton (Alberta)
T5A 0Y6

Tél. : 780-478-2558 Courriel : gbsteale@telus.net

Je suis un Albertain retraité de 70 ans qui croit fermement à l'importance de l'application de la loi et à l'importance, pour tous les Canadiens, de l'enregistrement de **TOUTES** les armes à feu.

Je suis de cet avis, car l'enregistrement de tout bien, qu'il s'agisse d'un animal, d'un véhicule ou d'une arme à feu, encourage la possession responsable et établit un lien légal entre le propriétaire et l'objet enregistré.

Laissez-moi d'abord vous expliquer comment j'ai commencé à m'intéresser à cette question et pourquoi moi, un Albertain, j'appuie fermement le Programme canadien des armes à feu.

De 1990 à 2000, année de ma retraite, j'ai travaillé pour une organisation formidable nommée Edmonton United Way. Pendant cette période, je suis devenu un ardent défenseur du « contrôle des armes à feu ».

Une partie de mon travail consistait à donner un cours d'agent d'orientation aux employés. Les participants y ont appris à connaître les services offerts dans la collectivité et à savoir où diriger des collègues ayant besoin d'aide pour régler des problèmes d'ordre personnel.

Chaque année, je consacrais une séance à la question de la violence familiale. Ce cours était donné par le directeur d'une des maisons de refuge locales pour femmes battues.

Entendre les histoires de femmes qui ont été agressées, battues et dans certains cas tuées par leur mari m'a vraiment ouvert les yeux. **Je n'arrivais pas à croire qu'un homme puisse faire de telles choses à une femme.**

Les maisons de refuge pour femmes battues et d'autres groupes de femmes appuyaient fortement l'application du projet de loi C-68 en 1995. Ils m'ont demandé de leur donner mon appui et je leur ai donné. Depuis ce temps, je continue à soutenir leur idée que **TOUTES** les armes à feu doivent être enregistrées.

Je vous présenterai donc dans mon mémoire mes opinions sur les éléments suivants :

1. **LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU – UNE QUESTION DE SÉCURITÉ POUR LES FEMMES**
2. **LA DÉSINFORMATION et LE GRAND MENSONGE**

3. LOBBY DES ARMES À FEU ET POLITIQUE

4. MYTHES ET DÉSINFORMATION

5. OBSERVATIONS et CONCLUSION

1 : LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU – UNE QUESTION DE SÉCURITÉ POUR LES FEMMES

Les maisons de refuge pour femmes battues et les groupes de défense des femmes croient à l'unanimité que les lois du Canada en matière de contrôle des armes à feu, en particulier l'enregistrement des armes d'épaule, ont permis de sauver des vies.

Afin de montrer l'effet positif que joue le Programme canadien des armes à feu dans la diminution du nombre d'homicides conjugaux par balle, en particulier ceux commis avec une arme d'épaule, j'ai joint les extraits suivants tirés de l'« Annexe 1 » et de la « Constatation n° 2 » du document « **Programme canadien des armes à feu – Évaluation – février 2010** » de la GRC. Voir : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/fire-feu-eval/index-fra.htm>

Annexe I - Abolition de la règle d'enregistrement obligatoire des armes d'épaule

La règle d'enregistrement obligatoire entraîne l'établissement du lien indispensable entre les propriétaires et leurs armes à feu, ce qui tend à les responsabiliser sur ce plan. De plus, ce processus :

1. procure aux agents de maintien de l'ordre des renseignements essentiels pour retracer les armes à feu au cours des enquêtes sur les crimes par balle et la contrebande d'armes à feu en leur permettant de différencier les armes légales de celles qui ont été acquises illégalement, et les aide à prendre les précautions qui s'imposent avant les interventions;
2. **facilite la mise en œuvre des ordonnances d'interdiction imposées par les tribunaux, et permet aux policiers d'agir de manière préventive, par exemple en confisquant toutes les armes à feu dans les cas de violence conjugale ou familiale.** (je souligne)

Constatation n° 2 – Le Programme canadien des armes à feu est un cadre réglementaire axé sur la sécurité publique. À ce titre, son objectif stratégique consiste à réduire en permanence les torts causés par les armes à feu.

Constatation n° 2 : le tableau 3 montre clairement une baisse marquée du nombre d'homicides conjugaux commis avec une arme d'épaule depuis l'application du projet de loi C-68 en 1995.

Année	Arme de poing	Carabines Fusils de chasse	Autres types d'armes	Total pour les armes à feu	% des victimes masculines	% des victimes féminines
2007	1	6	2	9	0 %	100
2006	4	9	3	16	18,8 %	81,3 %
2005	4	14	3	21	4,8 %	95,2
2004	7	7	2	16	6,3 %	93,8 %
2003	7	12	4	23	8,7 %	91,3 %

2002	5	10	1	16	12,5 %	87,5 %
2001	6	12	1	19	5,3 %	94,7 %
2000	8	12	0	20	20 %	80 %
1999	5	17	1	23	4,3 %	95,7 %
1998	3	12	4	19	10,5	89,5 %
1997	8	17	2	27	14,8 %	85,2 %
1996	4	20	3	27	14,8 %	85,2 %

- On entend par « homicides conjugaux » les meurtres de personnes légalement mariées, qui sont séparées/divorcées ou qui vivaient en concubinage (y compris les conjoints de même sexe).
- La catégorie « Autres types d'armes » inclut les carabines/fusils de chasse à canon tronqué, les armes entièrement automatiques, les armes d'un genre singulier (p. ex. pistolets tamponneurs, fusils à plombs, etc.) ainsi que les armes de type inconnu.
- Source : Statistique Canada, Centre canadien de la justice statistique, Enquête sur les homicides.

Il est indéniable que « l'enregistrement des armes d'épaule » a joué un rôle de premier ordre dans la diminution marquée du nombre d'homicides conjugaux.

2 : LA DÉSINFORMATION et LE GRAND MENSONGE

Le titre abrégé du projet de loi C-19, « Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule » fait partie du GRAND mensonge!

Il n'existe pas de « registre des armes d'épaule »! Il y a cependant « l'enregistrement des armes d'épaule », qui a été ajouté au Programme canadien des armes à feu en 1995 (projet de loi C-68).

Le lobby des armes à feu et ses amis politiques du Parti conservateur font continuellement circuler des mythes et des renseignements erronés dans un effort calculé pour discréditer le Programme canadien des armes à feu.

Aucune affirmation n'est plus malhonnête et délibérément fausse que les deux énoncés suivants :

- **Le lobby des armes à feu appelle le Programme canadien des armes à feu le « registre des armes d'épaule »;**
- **Il allègue faussement que le « registre des armes d'épaule » a coûté deux milliards de dollars.**

Aucun de ces deux énoncés n'est vrai, mais les opposants au registre du Parti conservateur et du lobby des armes à feu les présentent constamment comme des faits. Par exemple :

Le député Garry Breitkreuz a rédigé un communiqué de presse le 9 février 2009 : « Le coût prévu du **registre des armes d'épaule** était initialement de deux millions de dollars pour les Canadiens, mais il a été entraîné dans une spirale ascendante, échappant à tout contrôle; il était estimé à **deux milliards de dollars** une décennie plus tard. » [Traduction] (Les caractères gras sont de moi.)

La députée Candice Hoepfner a utilisé l'expression « registre des armes d'épaule de deux milliards de dollars » à maintes reprises lors de discours et de commentaires destinés à la Chambre et pendant ses visites dans les circonscriptions de l'opposition dans le cadre de sa coûteuse campagne. Ce lien (<http://www.theglobeandmail.com/news/video/harpers-anti-gun-registry-champion/article1718264/?from=1717453>) permet de visionner une vidéo de la presse canadienne qui a été publiée le 22 septembre 2010 et dans lequel M^{me} Hoepfner déclare : « **Je ne crois pas qu'il faille être propriétaire d'une arme à feu pour savoir que le registre des**

armes d'épaule ne fonctionne pas, qu'il a coûté plus de deux milliards de dollars et qu'il continue de coûter 106 millions de dollars par année. » (Traduction) CETTE AFFIRMATION EST COMPLÈTEMENT FAUSSE!

Le Programme canadien des armes à feu exige l'enregistrement de toutes les armes à feu et la délivrance d'un permis à tous les propriétaires. L'obligation d'enregistrer les armes d'épaule a été ajoutée en 1995 aux dispositions législatives précédentes sur les armes à feu et elle ne constitue qu'un élément de l'ensemble du programme. **Le fait d'appeler le « Programme canadien des armes à feu » le « registre des armes d'épaule » est donc une fausse représentation délibérée de la réalité et cette pratique a pour objectif de tromper les électeurs canadiens.**

Le passage suivant, qui indique que le coût net cumulatif de l'ensemble du programme des armes à feu est de 946 millions de dollars, a été tiré du **Rapport Le Point de la vérificatrice générale du Canada de mai 2006 – Le Programme canadien des armes à feu.** [Rapport Le Point de mai 2006 – Chapitre 4.](#)

Remarque : Dans le rapport de la vérificatrice générale, c'est l'appellation exacte, « **Programme canadien des armes à feu** », et non le nom fictif « **Registre des armes d'épaule** », qui est utilisée. **En réalité, les mots « registre des armes d'épaule » ne peuvent être trouvés nulle part dans le rapport de la vérificatrice générale!**

« 4.3 En 2001, le coût annuel d'administration du Programme s'élevait à 200 millions de dollars, et le gouvernement estimait que le coût total de sa mise en œuvre jusqu'en 2005 s'établirait au total à un milliard de dollars. Le gouvernement a indiqué que le coût net réel du Programme était de 946 millions de dollars pour la période de 1995 à mars 2005 (voir la [pièce 4.1](#)). **Le financement annuel est établi actuellement à 82,3 millions de dollars.** » (Les caractères gras sont de moi.)

(Il est important de souligner que la notion de « 946 millions de dollars de 1995 à mars 2005 » couvre une période de dix ans. Une fois distribuée, cette somme équivaut à un montant moyen de 94,6 millions de dollars par année).

La vérificatrice générale a déclaré que « **[l]e financement annuel est établi actuellement à 82,3 millions de dollars** ». Ce montant couvre l'ensemble du Programme des armes à feu ainsi que la délivrance de permis et l'enregistrement de **TOUTES** les armes à feu.

Le tableau suivant indique clairement la répartition du montant de financement annuel de 82,3 millions de dollars. Il montre que les coûts annuels de la délivrance de permis, lesquels seront toujours exigés aux termes de projet de loi C-19, s'élèvent à 61,5 millions de dollars, tandis que le coût annuel de l'enregistrement de **TOUTES** les armes à feu, et non seulement des armes d'épaule, est de 15,7 millions de dollars.

**Répartition des ressources par sous-activité pour
2005-2006 à 2007-2008 pour le centre d'activité**

Sous-activité	Ressources financières		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Délivrance de permis	61,5	61,5	61,5
Enregistrement	15,7	15,7	15,7
Soutien du système juridique	0,8	0,8	0,8
Contrôle frontalier	1,7	1,7	1,7
Initiatives internationales	0,1	0,1	0,1

Sensibilisation du public et des intervenants	2,5	2,5	2,5
TOTAL	82,3 M\$	82,3 M\$	82,3 M\$

Selon les estimations actuelles, l'élimination de l'enregistrement des armes d'épaule entraînerait une économie de seulement 3 à 6 millions de dollars par année. Je me pose donc la question suivante : **Pourquoi les promoteurs du projet de loi C-19 acceptent-ils de consacrer autant de temps et d'énergie et de sacrifier tous les progrès accomplis pour réaliser une économie de seulement quelques millions de dollars par année?**

3 : LOBBY DES ARMES À FEU ET POLITIQUE

Au fil des ans, le *Code criminel du Canada* et les dispositions législatives relatives aux armes à feu ont été améliorés et renforcés.

Malheureusement, les groupes canadiens de lobby des armes à feu, étroitement liés à la USA National Rifle Association, se sont vigoureusement opposés à chacune de ces modifications à la loi.

Ces groupes paranoïaques, qui se sentent menacés et qui sont terrifiés à la perspective de devoir enregistrer leurs armes à feu, ont une conviction fondamentale en commun :

Tout citoyen devrait pouvoir acquérir autant d'armes à feu qu'il le désire et les organismes d'application de la loi et le gouvernement, auxquels ces groupes ne font pas confiance, ne devraient avoir aucun moyen de connaître le nombre ou le genre d'armes à feu qu'il possède.

À la suite de la présentation du projet de loi C-68, en 1995, le lobby des armes à feu a intensifié son opposition et a multiplié ses tactiques contre les lois sur les armes à feu. Les lobbyistes ont agi de la sorte, car ils se sont rendu compte qu'ils avaient pour la toute première fois l'appui d'un parti politique qui partageait le même point de vue contre les lois sur les armes à feu.

Comme Albertain, j'ai été témoin des actions du Parti réformiste (maintenant le Parti conservateur) et été gêné par elles. Les membres de ce parti ont adopté une politique d'attaques et de calomnies semblable aux campagnes américaines; ils étaient prêts à presque tout pour remporter des sièges en Alberta, puis dans toutes les régions de l'Ouest. Ils soutenaient que la langue française leur était imposée, que l'Est leur volait leurs ressources, que Stephen Harper pensait qu'il fallait dresser des murs autour de l'Alberta, ils proféraient des menaces de séparation, etc.

Malheureusement, la présentation du projet de loi C-68 et son adoption en 1995 ont donné au Parti réformiste la chance d'utiliser encore une fois un dossier à des fins politiques. Encore une fois, ils ont repris le thème de l'Est détesté qui leur imposait quelque chose. **Résultat, ce parti est devenu l'agent du lobby pour les armes à feu!**

Chaque jour, dans les radios à prépondérance verbale, dans les journaux, aux réunions et dans les tribunes, les députés réformistes et les porte-parole du Parti, y compris le premier ministre actuel, Stephen Harper, faisaient de la désinformation et dénigraient le registre. Les membres qui restent continuent à le faire. (Pour vérifier mes dires, je vous suggère de consulter, si possible, les bandes audio de l'émission-débat Dave Rutherford diffusée par les stations CHED et QR77, en Alberta, qui ont été admises en preuve par le Comité.)

Cette aide « politique » a contribué à renforcer les groupes contre la loi sur les armes à feu hautement organisés; ils ont mené une campagne concertée continue contre le registre. Ils appelaient sans arrêt aux émissions de débat en Alberta et envoyaient des lettres du lecteur, dans lesquelles ils faisaient ouvertement la promotion de méthodes pour nuire au registre, y compris la remise à la dernière minute des formulaires contenant des erreurs commises délibérément.

J'ai la ferme conviction que les actions « politiques » du Parti réformiste et les stratégies de perturbation du lobby pour les armes à feu sont les principaux facteurs des coûts élevés du registre pendant les premières années!

Pour que les membres du Comité constatent eux-mêmes comment ces groupes opposés au contrôle des armes à feu exercent leurs activités, quelles sont leurs opinions et avec quels organes ils sont affiliés, je les encourage à se connecter au forum de discussion Canadian Gun Nutz (nom réellement tout indiqué), à l'adresse <http://www.canadiangunnutz.com/>. Leur tribune sur la politique des armes à feu est très intéressante. Il faut toutefois créer un nom d'utilisateur pour y entrer.

Il y a plus de 80 000 membres de Gun Nutz qui sont extrêmement actifs dans leurs efforts pour trouver des façons de saper l'autorité des dispositions législatives sur les armes à feu. **J'estime que de 80 % à 90 % de tous les courriels et de toutes les lettres anti-registre adressés à des députés et aux journaux proviennent de ce groupe.** Il a créé un lien sur son site Web qui permet à ses membres d'envoyer automatiquement, d'un seul clic, des courriels à tous les députés et à presque tous les journaux au Canada.

Ils publient des liens vers des sondages en ligne sur leur site Web et encouragent fortement leurs membres à aller visiter ces sites pour y répondre. Ce n'est pas étonnant que les sondages traditionnels montrent que les Canadiens sont en général pour le contrôle des armes à feu tandis que les sondages en ligne montrent le contraire.

En éliminant l'enregistrement des armes d'épaule, les conservateurs tentent d'honorer une promesse insensée faite au lobby des armes à feu il y a de nombreuses années par le Parti réformiste. Ils se sont laissé influencer de manière indue par les millions de dollars versés au trésor de guerre des conservateurs par ces clones de la NRA. Il s'agit d'une victoire pour le lobby des armes à feu et d'une énorme défaite pour le Canada.

4 : MYTHES ET DÉSINFORMATION

MYTHE : Le registre des armes d'épaule n'a pas permis d'éviter des décès ni aidé à résoudre un seul crime.

DÉCÈS : De quelle façon peut-on **prouver** les événements suivants :

- La suspension du permis d'un conducteur ivre l'a empêché de tuer une personne.
- La révocation d'un permis d'arme à feu et la confiscation d'armes à feu dans le cas d'une situation explosive ou d'une famille violente a sauvé une vie.
- L'enregistrement des armes à feu favorise la responsabilité et prévient des décès.
- L'enregistrement met fin à la prolifération des armes à feu et prévient ainsi des décès.

Dans ces cas, et dans d'autres cas, il est impossible de démontrer que des vies ont été sauvées. Comment peut-on prouver une chose qui ne s'est pas réalisée? C'est toutefois un fait : ces mesures peuvent effectivement sauver des vies.

Je crois que la comparaison entre le taux d'homicides au Canada, qui a de meilleures lois pour les armes à feu, et celui des États-Unis, où les lois sur les armes à feu sont plus laxistes, offre une preuve additionnelle que le contrôle des armes à feu permet de sauver des vies.

Statistiques sur les taux d'homicides au Canada et aux États-Unis pour l'année 2008

Il est possible de vérifier ces taux aux adresses suivantes : Taux de criminalité pour 2008 selon Statistique Canada – <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009003/article/10902/tbl/t5-fra.htm>, Taux de criminalité aux États-Unis selon le FBI – http://www.fbi.gov/ucr/cius2008/data/table_01.html.

États-Unis – Population : 304 058 724 habitants – homicides : 16 272 – homicides par 100 000 habitants : 5,4

(Ce taux est 300 % plus élevé que le taux canadien!)

Canada – Population : 33 311 389 habitants – homicides : 611 – homicides par 100 000 habitants : 1,8

TOUTES les provinces de l'Ouest et les territoires ont des taux d'homicides nettement plus élevés que le taux moyen canadien de 1,8 par 100 000 et les taux de TOUTES les provinces de l'Est sont moins élevés que la moyenne.

Manitoba – 4,5 homicides par 100 000 habitants, Saskatchewan – 3,0 homicides par 100 000 habitants, Alberta – 3,1 homicides par 100 000 habitants, Colombie-Britannique – 2,7 par 100 000 habitants, Yukon – 9,1, Territoires du Nord-Ouest – 6,9, Nunavut – 12,7 (Ne serait-on pas porté à croire que les taux dans l'« Ouest », où résident « les propriétaires d'armes à feu qui respectent la loi », seraient les plus bas?)

Québec – 1,2 par 100 000 habitants, Ontario et Île-du-Prince-Édouard – 1,4 par 100 000 habitants, Nouvelle-Écosse – 1,3 par 100 000 habitants, Terre-Neuve – 1,0 par 100 000 habitants et le plus bas de tous – Nouveau-Brunswick 0,4 par 100 000 habitants.

RÉSOLUTION DE CRIMES : J'ai entendu et lu maintes fois la remarque suivante du lobby des armes à feu et de députés conservateurs : « Le registre n'a jamais contribué à résoudre un seul crime. » Cela est faux!

Il existe sans doute de nombreux autres cas, mais le registre a bel et bien contribué à résoudre un cas célèbre en Alberta.

Le registre des armes à épauler a joué un rôle très important dans une enquête en 2005. Il a aidé les enquêteurs à identifier Shawn Hennessey et Dennis Cheeseman comme étant les hommes qui avaient reconduit James Roszko à sa ferme de Mayerthorpe, en Alberta, où il a tué quatre agents de la Gendarmerie royale du Canada.

Voici les faits :

- Roszko tue quatre agents de la GRC le 3 mars 2005.
- Après avoir trouvé une arme enregistrée au nom du grand-père de Hennessey à côté du corps de Roszko, le 6 mars, les enquêteurs se rendent au domicile de Hennessey.

- Hennessey et son grand-père concoctent une histoire selon laquelle l'arme aurait été volée.
- La police a des soupçons et n'abandonne pas; sur une période de plusieurs mois, Hennessey est ainsi interrogé 15 autres fois.
- Le 18 mars 2006, une année complète après les meurtres, Brad McNish, le supérieur de Dennis Cheeseman, annonce à la GRC que Dennis s'est confessé à lui.
- Pour obtenir une preuve suffisante de culpabilité, la GRC avait mis en place un scénario « Mr. Big »¹. Cette opération a en fin de compte mené à la condamnation de Hennessey et Cheeseman.

Le bon sens permet à quiconque de conclure que l'arme enregistrée a fourni l'indice principal qui a initialement guidé la police jusqu'à Hennessey et Cheeseman; si l'arme n'avait pas été enregistrée, les coupables n'auraient jamais pu être identifiés.

MYTHE : L'enregistrement des armes d'épaule est un processus complexe et fastidieux.

Pour vérifier la chose, j'ai téléphoné à un magasin d'armes à feu et demandé ce que je devais faire pour acheter un fusil de chasse. On m'a répondu que je devais obtenir un permis d'arme à feu que je devrais renouveler tous les cinq ans.

J'ai demandé quelle était la marche à suivre pour enregistrer l'arme. Mon interlocuteur m'a répondu que ce n'était pas difficile. Conformément à la loi, nos armes à feu sont préenregistrées. Nous téléphonons au Centre des armes à feu, nous faisons transférer l'enregistrement à votre nom, nous vous donnons un certificat d'enregistrement temporaire que vous utilisez jusqu'à ce que vous receviez l'original par la poste et vous pouvez partir à la maison avec votre arme à feu. **Ce qui est fantastique, c'est que vous n'avez qu'à enregistrer votre arme à feu une seule fois tant que vous en serez le propriétaire.**

L'enregistrement d'une arme à feu s'avère un processus peu complexe par rapport aux exigences auxquelles doivent satisfaire les propriétaires de véhicule respectueux de la loi pour rouler sur nos routes. Il faut dans ce cas aussi obtenir un permis de conduire renouvelable tous les cinq ans. Le conducteur doit ensuite chaque année (et non seulement une fois pour la période où il possède le véhicule) renouveler l'enregistrement et les plaques d'immatriculation du véhicule et, de plus, faire assurer le véhicule.

MYTHE : « L'enregistrement n'est pas nécessaire, parce que le processus de délivrance de permis sera maintenu. »

Contrairement à ce que croit le Parti conservateur, la « délivrance d'un permis » ne permet que d'obtenir un aperçu ponctuel et ne peut être considérée comme une méthode de contrôle des

¹ Note de la traductrice : Tactique qui consiste à manipuler un suspect pour l'amener à avouer un crime. Des policiers se font passer pour des membres d'une organisation criminelle fictive. Le suspect est invité à effectuer certaines tâches qui prennent graduellement de l'importance. Un jour, le suspect est présenté au dirigeant du faux gang appelé « Mr. Big », autre policier en civil. Les policiers cherchent à soutirer la confession recherchée auprès du suspect en lui faisant miroiter la possibilité de se joindre au faux gang et en lui faisant comprendre qu'il en sait trop sur l'organisation fictive. Il connaît les activités secrètes du faux gang et doit à son tour faire une confession.

armes à feu! N'importe qui peut être touché par des changements négatifs dans sa vie, comme le divorce, la perte d'un emploi, la chute dans l'alcoolisme ou la toxicomanie, etc.

Dans certains cas, il est nécessaire de révoquer un permis d'arme à feu.

L'enregistrement est un outil précieux pour déterminer quelles armes à feu doivent être retirées dans des situations semblables. Par exemple : le « registre » montre qu'il y a cinq armes et, après une recherche approfondie, seulement trois de celles-ci sont trouvées. Dans ces circonstances, un interrogatoire et la poursuite des recherches permettraient de trouver les deux armes manquantes.

Les passages suivants ont été tirés du hansard du mercredi 28 octobre 2009 et ils peuvent être consultés dans la section débat sur les « Initiatives parlementaires » (deuxième lecture du projet de loi C-391).

M^{me} Candice Hoepfner (Portage—Lisgar, CPC) : « Le processus d'obtention d'un permis permet de remédier à un grand nombre des inquiétudes qui ont été soulevées et il est important que les Canadiens comprennent que c'est un volet important du contrôle des armes à feu. Le processus d'obtention d'un permis permet d'exercer un véritable contrôle sur les armes à feu. »

Je poserais les questions suivantes au Parti conservateur ainsi qu'à la députée Hoepfner.

- En quoi l'abolition du registre protégera-t-elle la société ou contribuera-t-elle à l'application de la loi?
- En quoi l'abolition du registre contribuera-t-elle à faire cesser la prolifération des armes à feu?
- Sans enregistrement, ne serait-il pas pratiquement impossible d'établir le nombre d'armes d'épaule qu'une personne possède et, s'il y a lieu, le genre d'arme ou l'endroit où elles ont été achetées?
- Convenez-vous que l'abolition du registre permettrait à quiconque possédant un permis d'arme à feu d'acquérir secrètement autant d'armes d'épaule qu'il le désirerait auprès de plusieurs sources?
- Une personne pourrait-elle donc secrètement vendre ou passer l'ensemble ou une partie de ces armes d'épaule à d'autres personnes, y compris des criminels ou des membres de gangs incapables d'obtenir un permis ou dont le permis a été révoqué, sans que les organismes d'application de la loi ne disposent d'aucun moyen de prouver ces activités?
- Enfin, voici la question la plus importante : « En cas de révocation d'un permis d'arme à feu, comment les autorités connaîtront-elles le nombre ou le genre des armes à feu qui devront être rendues ou confisquées? »

MYTHE : « Le registre des armes d'épaule fait des criminels des propriétaires d'arme à feu respectueux de la loi. »

Si je commets un excès de vitesse ou que je ne fais pas enregistrer ma voiture et que je reçois une amende, je pourrais me sentir ciblé et criminalisé. J'ai cependant choisi de désobéir à la loi et je n'ai donc pas de raison ni le droit de me plaindre.

La même logique s'applique au registre des armes d'épaule, surtout si l'on tient compte du fait que des Canadiens respectueux de la loi ont choisi d'enregistrer sept millions d'armes à feu sans restrictions.

Si un propriétaire d'armes à feu choisit de ne pas faire enregistrer ses armes, il contrevient donc à la loi intentionnellement et il n'a donc aucune raison ni droit de se plaindre.

5 : OBSERVATIONS et CONCLUSION

Les Canadiens sont malheureusement sur le point de voir les dispositions du *Code criminel* relatives aux armes à feu considérablement affaiblies si le projet de loi C-19 est adopté et que l'enregistrement des armes d'épaule est aboli et que toutes les données sont détruites.

Il est plutôt curieux qu'un gouvernement qui se prétend sévère à l'égard des criminels et en faveur de la loi et de l'ordre lance cette loi rétrograde pour des motifs de partisanerie politique. Les vieilles habitudes sont difficiles à abandonner. Le gouvernement poursuit les pires traditions de son prédécesseur, le Parti réformiste, et accepterait de faire n'importe quoi pour gagner ou conserver des sièges.

Malgré les attaques incessantes du lobby des armes à feu paranoïaque et de ses amis politiques, le Programme canadien des armes à feu a réalisé de très bons progrès et fonctionne bien. La police, la sécurité publique, les organismes de prévention du crime et les groupes de femmes et autres appuient la loi existante et affirment qu'elle contribue à la sécurité publique.

Les données suivantes proviennent du Rapport de la vérificatrice générale de 2006 et du Rapport de la GRC de 2010 :

- Le processus d'établissement de rapports financiers a été amélioré de façon satisfaisante.
- Les coûts sont entièrement déclarés au Parlement.
- Les systèmes ont été améliorés.
- En 2008, le financement annuel était de 82,3 millions de dollars.
- Le financement annuel de 82,3 millions de dollars est affecté à deux secteurs :
 1. Les coûts annuels de la délivrance de permis sont de 61,5 millions de dollars; un permis serait toujours exigé aux termes du projet de loi C-19.
 2. Le coût annuel de l'enregistrement de **TOUTES** les armes à feu, non seulement des armes d'épaule, est de 15,7 millions de dollars. (Selon des estimations, l'abolition de l'enregistrement des armes d'épaule entraînerait une économie de seulement 3 à 6 millions de dollars par année.)
- Le nombre d'armes à feu sans restrictions est de 7 137 386.
- Le nombre total d'armes à feu enregistrées, y compris les armes à feu à autorisation restreinte et les armes à feu prohibées, est de 7 865 994.
- Le nombre de permis refusés en 2010 est de 570 et de permis révoqués en 2010, de 2 229.

J'ai 71 ans et, à titre de propriétaire de voiture respectueux des lois, je renouvelle mon « enregistrement », mes immatriculations et mon assurance chaque année, depuis 52 ans. Je le fais volontairement, sachant que c'est bien pour la société, que cela favorise la propriété responsable et que ces mesures sont appréciées des organismes d'application de la loi, parce qu'elles permettent d'identifier rapidement les véhicules volés ou impliqués dans un délit de fuite ou utilisés dans des activités criminelles. **J'estime que l'enregistrement des armes à feu présente des avantages semblables à ceux de l'enregistrement des véhicules et que ce processus est tout aussi important, pour l'ensemble des Canadiens et pour les organismes d'application de la loi, que celui de l'enregistrement des véhicules.**

Sans enregistrement :

- La responsabilité personnelle à l'égard des armes à feu va diminuer.
- Il y aura une prolifération marquée d'armes à feu.
- Il sera pratiquement impossible de déterminer le nombre de fusils d'épaule qu'une personne possède, et, s'il y a lieu, leur genre ou l'endroit où ils ont été achetés.
- Quiconque possède un permis d'arme à feu pourrait acquérir secrètement autant d'armes d'épaule qu'il le désirerait auprès de plusieurs sources dans plusieurs provinces.
- Les propriétaires pourraient secrètement vendre ou passer l'ensemble ou une partie de leurs armes d'épaule à d'autres personnes, y compris des criminels ou des membres de gangs incapables d'obtenir un permis ou dont le permis a été révoqué, et les organismes d'application de la loi ne disposeraient d'aucun moyen de prouver ces activités.
- Avant tout, en cas de révocation d'un permis d'arme à feu, les autorités ne pourraient connaître le nombre ou le genre des armes à feu qui devraient être rendues ou confisquées.

CONCLUSION

Je crois sincèrement que l'élimination de l'enregistrement des armes d'épaule et la destruction des données seraient une décision consternante qui affaiblirait grandement les lois canadiennes sur les armes à feu. Je crois également que cette décision est purement fondée sur des motifs idéologiques plutôt que des faits!

Cette décision insensée anéantirait tout le temps, tous les efforts et tous les dollars investis dans l'amélioration du programme pour une économie de seulement 3 à 6 millions de dollars par année.

Je pense que le projet de loi C-19 ne doit pas être adopté tel quel.

Par ailleurs, j'estime que certaines modifications peuvent y être apportées pour faciliter l'enregistrement et rendre le processus acceptable pour tous.

Je ne sais pas exactement comment les comités parlementaires fonctionnent et quels sont les pouvoirs dont vous disposez pour modifier les projets de loi ou pour les mettre au recyclage. (Je plaisante.)

Je vous soumetts toutefois les recommandations suivantes :

- Faciliter le processus d'enregistrement des armes à feu pour les agriculteurs et les chasseurs des régions éloignées en établissant des bureaux temporaires où on les aiderait à remplir et à soumettre leurs formulaires d'enregistrement.
- N'imposer une amende ou une pénalité qu'aux personnes qui omettent d'enregistrer leur arme après un avertissement de 30 jours ou qui refusent d'enregistrer une arme.
- Ma dernière recommandation, mais la plus importante : Mettre fin aux jeux politiques et travailler à l'amélioration du Programme canadien des armes à feu et à son volet registre des armes d'épaule.

Comme je l'ai écrit au début de mon mémoire, je suis un Albertain retraité de 70 ans qui croit fermement à l'importance de l'application de la loi et à l'importance, pour tous les Canadiens, de faire enregistrer **TOUTES** les armes à feu.

Je ne changerai jamais d'opinion sur cette question.

En raison de ce que j'ai découvert en devenant temporairement membre du groupe de lobby pour les armes à feu et contre la loi sur les armes à feu le plus actif du Canada, je peux vous assurer que le projet de loi C-19 ne représente que la première étape d'un plan du Comité pour voir **TOUTES** les dispositions législatives sur le contrôle des armes à feu abolies ou gravement affaiblies.

Je trouve très difficile de croire que l'actuel gouvernement du Canada désire être reconnu et que la population se souvienne de lui pour avoir appuyé les visées de ces groupes de lobby pour les armes à feu malavisés en affaiblissant les dispositions du Code criminel relatives aux armes à feu.

J'espère donc sincèrement que mes propos contiennent l'information nécessaire pour que vous, membres du Comité, et les autres députés modifiez votre position et appuyiez, ou continuiez d'appuyer les dispositions législatives canadiennes sur les armes à feu et qu'ils vous encourageront à le faire.

S'IL VOUS PLAÎT, PERMETTEZ À LA GRC, QUI FAIT UN TRAVAIL FANTASTIQUE D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ACTUEL, DE CONTINUER À S'ACQUITTER DE CETTE TÂCHE.

Gordon Steele, retraité